



MONS : UN CONTEXTE PRECIS

André Godart

EVOLUTION DES IDEES ET DES COMPORTEMENTS

René PANIS (1) avait établi vers 1950 une première esquisse du plan général d'aménagement de la Ville de Mons.

Cette esquisse instaurait deux types de limitation :

- Une large zone de *limitation de hauteur des constructions*, protégeant la silhouette de la Ville.
- Une zone plus centrale de *servitude architecturale*, respectant la texture ancienne de la Ville.

Dans le commentaire qui accompagnait cette esquisse, et dont le titre était « Constructions en hauteur de l'intra-muros », René PANIS, bien conscient du risque qui apparaissait, écrivait notamment à propos de la Ville ancienne :

« Cette architecture, héritage des siècles passés, mérite d'être, et doit être respectée par les nouvelles constructions. Le jeu des toitures doit continuer à former la base, vue à grande distance, d'où émergent Ste Waudru et le Beffroi. Les matériaux doivent être similaires à ceux existant ».

Ce petit texte des années 50 dit l'essentiel. On pourrait le dater d'aujourd'hui.

Mais les autorités d'alors jugent cette étude dangereuse.

Elle risque de dissuader les éventuels promoteurs tant publics que privés, qui voudraient s'attaquer à la « rénovation » de la Ville de Mons telle qu'on l'imaginait à l'époque : c'est-à-dire raser et reconstruire en toute liberté.

N'avait-on pas choisi précédemment ce type d'intervention lors de la construction du nouveau Gouvernement Provincial du Hainaut ?

Et puis, divers milieux du commerce et des affaires souhaitent que l'on adopte ce traitement, signe de modernité, de richesse et de foi en l'avenir. Ils méprisent la Ville ancienne, signe de pauvreté et de stagnation, qui fait fuir les capitaux. A leurs yeux, seuls quelques grands monuments, qu'il convient évidemment de « dégager », méritent d'être protégés.

Et pour compléter le tableau, il faut aussi dire que les milieux intellectuels qui se préoccupent de la protection du patrimoine bâti, ne s'intéressent pas au tissu urbain, constitué à Mons par de très nombreuses maisons du 18^{ème} siècle, implantées sur un canevas de rues moyenâgeuses.

En effet, on ne commencera à classer des ensembles de maisons qu'à partir de 1972 (Grand'Place), et le site de la Place du Parc ne sera classé qu'en 1977 !

Dans un tel contexte, l'esquisse de René PANIS n'aura donc aucune suite. Et pendant 20 ans, la politique communale dans ce domaine sera de laisser faire n'importe quoi, n'importe où, ou presque !

Pourtant, quelques règlements de bâtisse existent, parfois contradictoires, mais ils ont ceci en commun : ils ne traitent jamais d'art urbain ! En effet, la seule règle urbanistique effectivement appliquée dans le centre de la ville, veut que la hauteur d'un immeuble ne puisse dépasser la mesure de

la largeur de la rue qui lui fait face, augmentée de 3 mètres...
On imagine immédiatement ce que cela peut donner sur une place publique...

Comment, dans ces conditions, la Ville de Mons n'a-t-elle pas été gravement défigurée?

A la réflexion, il apparaît que ce sont essentiellement ses moyens de défense naturels qui l'ont protégée : son relief accidenté, et son cadastre compliqué, serré, imbriqué.
Les promoteurs reculèrent devant la difficulté de maîtriser le sol, et de devoir programmer des projets compliqués, qui n'apparaîtraient pas fonctionnels, et qui risqueraient d'être coûteux ! Ils se rabattirent sur les boulevards de ceinture, plus faciles à exploiter.

Mais dans l'intra-muros, on a cependant flôlé quelques catastrophes !

N'était-il pas question de construire sur la Grand-Place, bien avant le projet de l'« îlot » un immeuble de rapport de 7 niveaux, entre mitoyens, tel qu'on en voit sur les boulevards de ceinture, dépassant du double le gabarit des immeubles voisins !

N'était-il pas question également, vers 1960, de percer une voie urbaine rapide, partant de la Porte du Parc, et coupant la vieille ville en deux, comme on le fit à Huy !

Ces projets, et d'autres touchant le centre ancien avaient été acceptés dans une indifférence quasi générale. Heureusement ils ne se réalisèrent pas.

Et il faudra attendre 1969 pour voir s'organiser un mouvement d'opinion cohérent et musclé.

Le projet qui met le feu aux poudres consiste à raser l'îlot qui fait face à l'hôtel de ville, à reconstruire en périphérie une couronne d'immeubles surmontés de hautes toitures à trois ou quatre rangs de lucarnes superposés, destinées à camoufler partiellement une tour de bureaux plantée au centre du terrain. Le tout sur un parking de 700 places.

Il fallait réagir vite pour contrer ce projet démesuré, et proposer un programme correspondant mieux au site, d'une densité bâtie plus proche de l'ambiance.

Ce sera la naissance de « SAUVEGARDE ET AVENIR DE MONS » le 16 décembre 1969, association qui compte très rapidement 200 membres (2).

Un inventaire du patrimoine culturel immobilier est lancé, bien avant celui du Ministère de la Culture française.

Des études sortent : notamment un projet de prescrites prescriptions d'urbanisme applicable à l'intra-muros.

Une ligne de conduite se dessine. Elle est double :

- 1) Il s'agit de promouvoir une restauration sobre des bâtiments anciens en les adaptant aux nécessités actuelles.
- 2) Il s'agit également d'orienter les nouveaux projets vers des formes architecturales contemporaines, qui puissent s'intégrer au tissu urbain traditionnel, en dehors de toute tendance au pastiche.

Une « Charte urbaine » est rédigée en 1972.

Elle préconise pour le centre de la Ville, à la fois :

- 1) Le respect du site construit.
- 2) La densification de l'habitat.
- 3) Le renforcement de l'attractivité culturelle et commerciale.

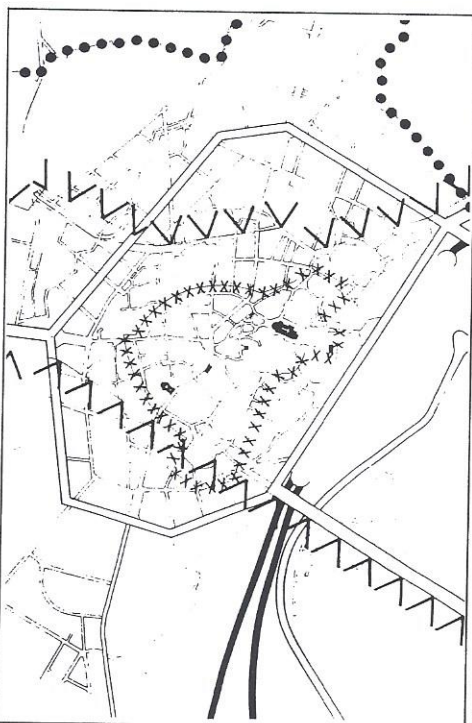
En 1973, l'association organise une exposition sur ces thèmes au Musée des Beaux-Arts : « MONS, HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN » qui sera visitée par plus de 10.000 personnes. Les deux écoles d'architecture de Mons y travaillent.

En 1974, les autorités communales se laissent convaincre : elles approuvent les prescriptions d'urbanisme proposées, et commandent une étude globale intitulée « Mons, organisation d'un pôle régional » qui deviendra par la suite le « plan de structure » de la Ville.

Ainsi, en moins de cinq ans, le virage est pris, une politique précise est adoptée, et des personnes acquises à ces idées sont progressivement mises en place.

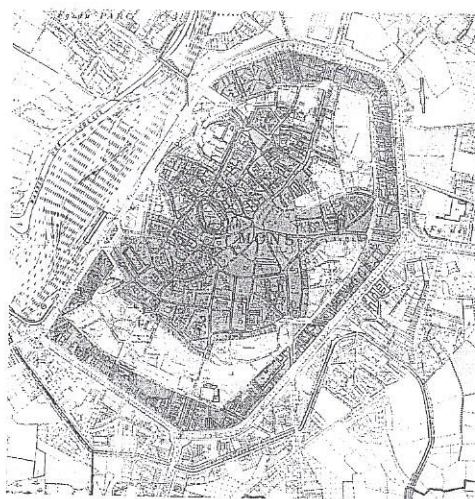
Marcel SAVE notamment, un des administrateurs-fondateurs de l'association, deviendra le premier Echevin de l'Environnement de la Ville de Mons lors des élections communales de 1976.

Il mettra sur pied la Régie Foncière, et lancera plusieurs opérations de rénovation urbaine, dont l'« Îlot Grand-Place » dans sa forme actuelle.



- (1) René PANIS, architecte, diplômé urbaniste U.L.B. en 1940, enseigna l'architecture et l'urbanisme à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Mons de 1941 à 1969. Son œuvre architecturale est importante. Il est également l'auteur de grands projets d'urbanisme, notamment le plan de la ville détruite de Saint-Ghislain, et le plan d'aménagement de la région MONS-BORINAGE.
Né en 1910 et décédé en 1981, il forma de nombreux architectes.

- (2) Myriam GOBLET, licenciée en archéologie et histoire de l'art de l'Université de Louvain, a présenté en janvier 1986 un mémoire fort complet intitulé « Sauvegarde et Avenir de Mons » - 1969-1985.



SAUVEGARDE ET AVENIR DE MONS A.S.O.L.
COMMISSION " PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER " Le 15 décembre 1970
ANNEXE DU P.C.I./A.S.
AVANT-PROJET DE PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONS COMPOSÉ A L'INTERIEUR DES BOULEVARDS PERIPHERIQUES :
LENOIR DE L'ARCHITECTURE DE MONS
ZONE CENTRALE (teinte en gris) ZONE DE L'ENSEMBLE CULTUREL A SAUVE-
GARDE
PREMIERE ZONE PERIPHERIQUE ZONE DE RENOVATION AVEC SERVICE DE
(non teinte) SILHOUETTE, DE COUVERTURE ET DE FACADE
DEUXIEME ZONE PERIPHERIQUE ZONE DE RENOVATION URBAINE PROPREMENT
(teinte en gris) DITE AVEC SERVICE DE HAUTEUR (21m)
TROISIEME ZONE PERIPHERIQUE ZONE EXTRA-MURS ENCLUSE DE L'ETUDE
(non teinte)
A. GORANT et P. GOSSELAIN

